



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 89812

Texte de la question

M. Olivier Dussopt appelle l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur les inquiétudes suscitées par le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité. En effet, des associations, comme le Réseau éducation sans frontières (RESF), les Cercles de silence ou le Secours populaire, relèvent que plusieurs articles sont contraires aux droits fondamentaux des migrants et demandeurs d'asile. La zone d'attente potentielle, l'allongement de la durée de la rétention, la restriction des droits des migrants et demandeurs d'asile, l'obligation de quitter le territoire assortie de l'interdiction de retour en France et dans l'espace Schengen, de nouvelles restrictions à l'admission au séjour des demandeurs d'asile sont autant de points qui vont bien au-delà de la transposition dans notre droit français de directives européennes. Aussi, il lui demande s'il entend maintenir ces mesures répressives qui ont pour seul objet de tenter de contenir les flux migratoires au détriment des libertés fondamentales, du droit d'asile, des droits de la défense et du contrôle du juge.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89812

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10729

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)